

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du

MARDI 19 mars 2024 à 19 h 00

### Le conseil municipal à l'unanimité :

L'an deux mille vingt-quatre, dix-neuf mars à dix-neuf heures le conseil municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André FERRET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

**PRESENTS** : FERRET André, ALLIBERT Michel, BARTHELEMY-ROCHE Florence, CHARREYRON Ludivine, CRESPIY Georges, DESSALCES Joël, DEVIDAL Guy, MALLET Camille, MARCHANDE Laurent, MARTIN Cyrille, MONTORIER Bernard, MOURLEVAT Agnès, SIVET Martine, VEYSSET Marie-Christine,

#### ABSENTS EXCUSES :

**ABSENTS** : NADIN Katia a donné procuration à MOURLEVAT Agnès, BEHAR Daniel a donné procuration à FERRET André, CABANES François.

**Secrétaire de séance** : MOURLEVAT Agnès

	<u>Objet</u>	<u>Vote</u>
<b>FUNCTIONNEMENT</b>	<p>1. <u>Fonctionnement du conseil municipal : approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 février 2024</u></p> <p>APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 février 2024.</p>	UNANIMITE
<b>FINANCES</b>	<p>2. <u>Participation au concert organisé par le festival Génération Chaise Dieu</u></p> <p>ATTRIBUE une participation exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation d'un concert en date du 26 août 2024 à l'Eglise. PREVOIT les crédits au budget primitif</p>	UNANIMITE

FINANCES	<b>3. Plan de financement de l'assemblée de Neyzac</b> Le plan de financement correspondant se décline comme-suit :				UNANIMITE
		<b>Montant éligible HT</b>	<b>Montant financé HT</b>	<b>Part du total</b>	
	Département – Toiture typique	26 911,60 €	8 073,48 €	30,00%	
	Autofinancement	26 911,60 €	18 838,12 €	70,00%	
	<b>TOTAL</b>		<b>26 911,60 €</b>	<b>100,00%</b>	
APPROUVE le plan de financement énoncé ci-dessus : AUTORISE M le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes et à signer toutes les pièces relatives.					
FINANCES	<b>4. Plan de financement espace associatif</b> Le plan de financement est mis à jour comme-suit :				UNANIMITE
	<b>RECETTES</b>	<b>Montant éligible</b>	<b>Montant subvention</b>	<b>Part</b>	
	Europe - FEDER	702 662,54 €	0,00 €	0,00%	
	Europe - Leader	302 200,00 €	30 000,00 €	3,21%	
	Région - CPER	935 210,34 €	60 000,00 €	6,42%	
	Etat - Fonds vert rénovation	544 518,00 €	153 989,69 €	16,47%	
	Etat - DETR / DSIL 2024	786622.34 €	200 000,00 €	21,39%	
	AELB	30 000,00 €	18 000,00 €	1,92%	
	Département – CAP 43	935 210,34 €	60 000,00 €	6,42%	
	Autofinancement	935 210,34 €	413 220,65 €	44,18%	
	<b>TOTAL</b>	<b>935 210,34 €</b>	<b>935 210,34 €</b>	<b>100,00%</b>	

	<p><b>APPROUVE</b> le plan de financement énoncé ci-dessus ;</p> <p><b>AUTORISE</b> M. le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes et à signer toutes les pièces relatives.</p>	
<b>INTERCOMMUNALITE</b>	<p>5. <u>Modification des statuts de la communauté de communes MLM</u></p> <p><b>DECIDE DE NE PAS APPROUVER</b> les modifications des nouveaux statuts de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal.</p>	<p>8 votes contre 6 abstentions 2 abstentions par procuration</p>

Prochain conseil municipal le 9 avril 2024 à 19h00

Fin de séance à 20 heures 55.

Le Président de Séance,

André ERRET



Le Secrétaire de Séance,

Agnès MOURLEVAT